

## Séance du 19 décembre 2012

Remarque

*Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.*

*Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.*

**La séance est ouverte à 14h30,  
Sous la présidence de M.Paul Champsaur**

### **1. AUDITION DE JEAN-PIERRE DUPORT, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE**

Jean-Pierre Duport, Président du Conseil national de l'information statistique a présenté le 19 décembre 2012, devant l'Autorité de la statistique publique, les préoccupations qui apparaissent de façon transversale dans les travaux de 2012.

Il a commenté ensuite deux rapports de groupes de travail qui ont rendu leurs conclusions en 2012, sur la rénovation du questionnaire du recensement de la population et sur les lignes de métiers bancaires.

Enfin, il a fait part de l'avancement de la réflexion du Cnis sur la question du débat de la statistique publique.

-----

Je vous propose cette année une vision transversale plutôt que par grands thèmes, comme les années précédentes, où j'abordais successivement les sujets du domaine social, puis économique, puis ceux ayant trait aux territoires et au développement durable.

À lire les contributions de nos différentes commissions cette année, il m'est venu deux remarques :

- Tout d'abord, le Cnis a été le lieu de débats autour de sujets jusqu'alors laissés dans l'ombre ou à la seule sagacité de la recherche ; des sujets qui touchent à la vie personnelle et aux loisirs, comme la formation des couples, le divorce, la garde des jeunes enfants ou encore la culture. Je me réjouis de cette ouverture, qui confirme que nos travaux sont en phase avec les débats qui traversent la société.

Les échanges sur la culture, en particulier, ont ouvert un questionnement plus général sur la façon dont la statistique pouvait mesurer et décrire une société en mouvement. Comme le disait l'un de chercheurs : « *s'interroger sur les pratiques culturelles et médiatiques d'aujourd'hui revient souvent à parler de choses qui n'existaient pas au début des années 1970* » : les usages ont été totalement transformés par la diversification considérable de l'offre d'équipements électroniques et en particulier de l'internet ; la radio s'écoute en différé, le visionnage de vidéos se fait à domicile, la lecture des journaux se fait sur écran et se fragmente...

Plus que d'autres sujets, celui-ci nous interroge sur l'adaptation de l'approche statistique à des concepts et pratiques bouleversés par leur dématérialisation. La statistique s'appuie par nature sur une certaine stabilité des réalités observées et des manières de les désigner ; elle doit s'interroger sur la façon de faire face à ce nouveau défi du temps.

- Mais tel n'est pas le cœur du propos du jour, qui concerne le second constat à propos des travaux de cette année, à savoir que nombre de discussions et avis émis lors des réunions du Cnis **énoncent des préoccupations convergentes**, non liées à un thème particulier.

Il m'apparaît important, et dans le rôle du Cnis, d'interpeller les producteurs sur ces attentes transversales. Ce sera le premier point de mon exposé.

Je vous commenterai ensuite deux rapports de groupes de travail qui ont rendu leurs conclusions en 2012 : celui sur la rénovation du questionnaire du recensement de la population et celui sur les lignes de métiers bancaires.

J'aborderai enfin, dans un troisième temps la question évoquée l'an dernier sous le terme de « débat public » pour vous faire part de l'avancement de la réflexion du Cnis sur ce sujet.

Je commencerai donc par le **premier point** qui concerne les **préoccupations qui apparaissent de façon transversale dans les travaux du Cnis en 2012**.

J'aborderai successivement cinq préoccupations :

- Une nécessaire vision européenne, voire internationale
- Une demande persistante de territorialisation des informations
- Une amélioration de la qualité des sources administratives
- Une connaissance plus systématique des trajectoires
- Une clarification des conditions d'accès aux données individuelles

**Ces attentes ne sont pas nouvelles.** Elles sont nettement perceptibles dans le moyen terme du Cnis pour la période 2009-2013, voire pour certaines dans le moyen terme précédent.

**Il convient cependant d'y apporter un intérêt particulier**, car malgré certaines réponses déjà apportées par la statistique publique sur ces sujets, **ces attentes persistent et se renforcent** ; elles ont changé de nature et étendu leur champ, chacune dans leur domaine.

Il est à noter également que les premiers entretiens auquel nous avons procédé montrent qu'elles feront à nouveau partie des orientations majeures du moyen terme 2014-2018 du Cnis.

*Je pense donc important de vous les exposer, non seulement en raison de leur caractère persistant mais parce que j'ai le sentiment que la pression qui s'exerce maintenant sur la statistique publique vient en grande partie de ces attentes transversales.*

*Elles interrogent la statistique publique sur sa capacité à mobiliser les moyens nécessaires pour y répondre.*

### **Première préoccupation : une vision européenne, voire internationale**

---

En 2012, apparaît plus nettement le besoin de statistiques donnant **une vision communautaire ou internationale des phénomènes**. Il ne s'agit plus seulement de se comparer aux autres pays par juxtaposition de faits nationaux, mais de **mesurer des faits qui dépassent les frontières**.

- **Un travail très important a été engagé en ce sens dans le domaine économique.**

La mondialisation des processus de production soumet la statistique publique à deux défis majeurs :

- Savoir mesurer les échanges de biens et services entre les entreprises résidentes en France et le reste du monde, en distinguant les opérations qui, en réalité, s'effectuent au sein d'une même entité multinationale.
- Évaluer l'importance des implantations en France dépendantes de centres de décisions extérieurs, et réciproquement.

Ces défis supposent de basculer d'un répertoire d'entreprises fondé sur les **unités légales** vers un répertoire statistique fondé sur un concept d'entreprises se rapprochant de celui d'« **acteur économique** », conformément aux recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ».

Cet objectif est au cœur du projet phare de l'Insee, intitulé « **Resane**<sup>1</sup> ». Sa mise en œuvre avance selon le calendrier prévu. Les premiers tests de « profilages » de groupes d'entreprises réalisés en 2012 montrent l'importance de ce changement de concept pour mieux comprendre l'appareil productif français.

Bien des questions restent à résoudre et nous en discuterons dans le cadre de la préparation de notre moyen terme 2014-2018. Il reste que la mise en place des bases d'un nouveau dispositif d'observation des entreprises a été menée à bien, et dans les temps prévus, par l'Insee.

Les défis posés par la globalisation supposent également de disposer de données comptables sur le champ complet des multinationales, donc de mettre en place des coopérations internationales très poussées entre instituts statistiques des différents pays.

La France s'est positionnée, en 2012, comme coordonnateur de la réflexion européenne sur le profilage des groupes ; c'est la meilleure garantie de cohérence entre le chantier « Resane » en cours et les perspectives au niveau européen.

---

<sup>1</sup> REfonte des Statistiques ANnuelles d'Entreprises

- **Mais, au-delà du seul domaine économique, ce besoin de vision internationale s'est exprimé en 2012 dans d'autres domaines :**

**En matière de développement durable,** il convient de mesurer les effets sociaux et environnementaux des comportements des agents économiques à l'échelle de la planète et non pas sur le seul territoire français.

- Ceci a été rappelé à l'occasion d'un débat sur l'« l'Économie verte », où tous les intervenants se sont accordés sur la nécessité de disposer d'indicateurs de l'impact mondial des modes de consommation et de production.

Les échanges ont montré qu'un travail important reste à faire en ce sens, malgré les nombreuses initiatives en cours, au niveau de l'ONU, de l'OCDE, de l'Europe comme de nombreux pays dont la France.

Les différentes approches statistiques de la notion « d'économie verte » doivent encore converger, que ce soit par la mesure des « emplois verts », celle des « éco-activités », ou encore par l'estimation de l'impact écologique de l'ensemble d'une filière, de la production à la distribution.

Mais, au-delà de ces outils de mesure, la notion même « d'économie verte » fait débat. S'agit-il d'étudier le seul impact *environnemental* de l'activité économique ou faut-il également prendre en compte *ses effets sociaux* ?

Pour l'ONU, l'économie verte est celle qui « *engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale* ». On voit bien que cette définition suppose une vision au niveau de la planète de l'économie et de ses conséquences, y compris sur les pays en développement. Tel était le point de vue exprimé par l'ambassadeur français chargé de la « responsabilité sociétale des entreprises » lors de cette réunion ; opinion partagée par la salle.

- Ce sujet, « la responsabilité sociétale des entreprises », a fait l'objet d'une demie journée d'échange organisée par le Cnis suite à la publication du décret d'avril 2012 fixant des obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Les statistiques nécessaires à cette transparence ont été souhaitées sur l'ensemble des activités de l'entreprise, qu'elles s'exercent sur le territoire français ou à l'étranger.

Cependant le représentant du Medef soulignait la difficulté d'un tel exercice lorsque des filiales sont implantées dans plusieurs pays aux réglementations très différentes et appelait de ses vœux une harmonisation de cette réglementation, au niveau européen dans un premier temps.

### **En matière démographique, le point de vue international demeure également très important**

Les flux migratoires restent largement méconnus, notamment les flux intracommunautaires, entrées comme sorties. Ce déficit nuit au débat serein sur cette question sensible.

Sensible, car elle éclaire le débat sur les effets économiques et sociaux de l'immigration, y compris la question de l'éventuelle « fuite des cerveaux » français vers l'étranger.

*Je terminerai là ce premier défi transversal à la statistique publique qui suppose son implication croissante dans les travaux européens et internationaux.*

## **La deuxième préoccupation transversale concerne la territorialisation d'informations aujourd'hui uniquement nationales**

---

La nécessité de l'observation statistique des territoires, et ce, à un niveau fin, n'est pas nouvelle. Ce besoin s'exprime de façon aiguë depuis 30 ans maintenant, depuis la décentralisation de 1983.

De grands progrès ont bien sûr été faits en la matière et se sont poursuivis jusqu'en 2012, année pour laquelle il faut noter tout particulièrement :

- La première mise à disposition de **données « au carreau »**, c'est-à-dire selon un découpage du territoire en « carrés » de 200 mètres de côté. C'est une méthode utilisée par d'autres pays européens, qui permet une approche très fine du territoire, affranchie des limites administratives. Elle a été et sera à nouveau un support pour la redéfinition des zones prioritaires de la ville. Elle devrait permettre, en milieu rural, d'identifier les bourgs et lieux-dits à l'écart des centres de communes et aider ainsi à la réflexion sur les services en milieu rural.
- A noter également la publication désormais régulière d'**indicateurs départementaux en matière d'action sociale**, fruit d'une collaboration entre la statistique publique et les Conseils généraux, représentés par l'Assemblée de départements de France.
- A noter enfin la définition de **nouveaux zonages** et récemment des « bassins de vie » qui permettent une analyse plus pertinente des imbrications entre la ville et la campagne

L'année 2012 est aussi la promesse de progrès à venir dans des domaines importants pour la statistique territoriale. Promesses renouvelées, certes...mais dont la probabilité de mise en œuvre semble s'accroître :

*Sur les mutations immobilières*, le décret qui spécifie les conditions de mise à disposition de données sur les transactions immobilières par le Conseil Supérieur de Notariat (CSN) est attendu dans les trois mois. La liste des données qui seront diffusées par le CSN est arrêtée, la discussion n'est néanmoins pas close sur les conditions de rémunérations des notaires pour cette activité.

Le CSN a cependant d'ores et déjà pris contact avec le Cnis pour l'organisation d'une concertation sur les conditions de l'application de cet arrêté et nous pouvons donc espérer un pas en avant dans la connaissance des prix de vente de l'immobilier.

*Espoir aussi sur la connaissance des dépenses publiques dans les territoires*. Lors d'un entretien avec le nouveau directeur général des finances publiques, Bruno Bézard, celui-ci indique que les conditions sont désormais réunies pour avancer sur cette question. Le nouveau dispositif de comptabilité publique, intitulé Chorus, a été mis en place avec difficulté mais c'est chose faite. Et il permet de localiser la dépense.

Un groupe de travail a été constitué, auquel participent l'Insee et le secrétariat général du Cnis, sous le pilotage de la DGFip.

Ceci devrait enfin nous permettre de progresser dans la mise en œuvre des préconisations du rapport d'Yvon Ollivier sur les dépenses territoriales de l'État.

*Espoir enfin sur la disponibilité d'indicateurs de pauvreté*, et de disparités de revenus à l'échelle locale, issus du projet dit « Filosofi<sup>2</sup> » de l'Insee. Promis pour 2014.

**La disponibilité croissante de données locales ne diminue pas pour autant la pression qui s'exerce sur la statistique publique pour une meilleure connaissance des territoires.**

Plusieurs travaux récents, notamment de l'Insee et de l'économiste Laurent Davezies, montrent des croissances socioéconomiques hétérogènes des quelques 350 zones d'emploi en France, posant par là même la question de l'action publique dans territoires.

Ce besoin de connaître et comprendre les disparités territoriales est renforcé par la perspective des nouvelles lois de décentralisation.

Chaque état des lieux des statistiques disponibles dans un domaine donné suscite désormais la question de sa disponibilité à des niveaux régionaux ou infrarégionaux.

En 2012, ce fut le cas pour la culture, l'emploi public, le handicap et la dépendance.

*Pour la culture*, il s'agit de pouvoir étudier les inégalités territoriales d'accès aux biens, services et équipements culturels.

*Pour le handicap*, il s'agit de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

*En matière d'emploi public*, il est attendu des précisions sur les niveaux d'emplois entre différents niveaux de collectivités territoriales et sur les transferts de personnels entre les différentes fonctions publiques, par région.

*La pression qui s'exerce sur les données locales change donc de nature. Les principaux progrès attendus ne sont pas dans la production de nouvelles données.*

*Ils demandent prioritairement :*

- *D'une part la territorialisation plus systématique des opérations nationales.*
- *D'autre part l'harmonisation, la centralisation et la mise à disposition des informations détenues par les collectivités territoriales ou leurs opérateurs dans le cadre de la décentralisation.*

*Se fait jour également en 2012, une inquiétude sur la capacité de la statistique publique à poursuivre les réels efforts de production sur les DOM-COM du fait de la réduction de ses moyens pour l'avenir.*

Cette question est majeure. La statistique publique a étendu nombre d'enquêtes et travaux à l'Outre-Mer ces dernières années.

Il faut tout faire pour poursuivre cet effort et éviter que l'ajustement des moyens se fasse au détriment d'une information indispensable aux équilibres territoriaux.

Une mission de l'inspection générale de l'Insee sur sa stratégie en matière de statistiques pour l'Outre-Mer est en cours.

*Je serai attentif à ses conclusions et demanderai, le cas échéant, une discussion au sein du bureau du Cnis sur cette question.*

---

<sup>2</sup>

Fichier localisé social et fiscal

### **Troisième préoccupation, elle concerne l'amélioration de la qualité des sources administratives ou des sources d'opérateurs privés**

Les sources administratives sont désormais, dans presque tous les domaines, des outils complémentaires aux enquêtes statistiques. Elles s'y substituent aussi parfois.

Elles présentent l'avantage d'une observation plus régulière (annuelle ou infra) et plus fine (au niveau géographique).

Elles souffrent cependant de produire des statistiques de qualité parfois critiquable, liée au mauvais enregistrement des informations et aux à-coups des consignes de gestion.

Ce constat a de nouveau été fait en 2012, que ce soit pour les données relatives à l'immigration ou encore à celles du Répertoire général civil du ministère de la justice<sup>3</sup> et bien sûr pour les données relatives à la délinquance, qui font l'objet d'une réflexion ministérielle et parlementaire.

Ce constat n'est pas nouveau, mais la montée en puissance du recours aux sources administratives et la perspective de leur disponibilité croissante sur « l'Open data »<sup>4</sup>, pose deux questions :

- La première est celle de la **nécessaire montée en puissance de la labellisation et de l'étalonnage**. Les utilisateurs, surtout dans le contexte « Open data », souhaitent avoir de la visibilité sur la fiabilité des données qu'ils utilisent.

*Notre réflexion sur cette question doit s'approfondir, avec les utilisateurs : qu'attendent-ils comme type d'informations ? quelle « qualité » cherchons-nous à afficher ? plus qu'un label « oui/non », faut-il engager des processus d'amélioration de la qualité et avec quels organismes ? Autant de questions qui nous sont posées, auxquelles nous souhaiterions réfléchir avec l'Autorité.*

Vendredi dernier, la ministre du logement, Cécile Duflot, a confirmé le lancement de l'Observatoire des loyers.

Le communiqué indique que cet observatoire s'appuiera sur des observatoires locaux, sur le modèle de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap), et mettra à disposition un référentiel commun et des méthodes de traitement des données partagées et « labellisées par une instance scientifique indépendante ». Voilà un premier sujet de réflexion que nous pourrions avoir en commun, dans la mesure où la deuxième expérimentation d'étalonnage du Cnis porte, comme vous le savez, sur les données de l'Olap.

- La seconde question est celle d'une **attente forte de mise en relation d'informations plus riches mais plus dispersées**, issues d'enquêtes ou de sources administratives, pour répondre à des questionnements thématiques.

Cette demande de rassemblement et de documentation pédagogique de statistiques d'origines diverses a par exemple été exprimée en 2012 sur la RSE, sur l'occupation de l'espace, sur

---

<sup>3</sup> Le répertoire général civil (RGC) fournit les principales données statistiques permettant de décrire les contentieux dont sont saisies les juridictions, le mode de règlement des litiges ainsi que la durée de traitement des affaires.

<sup>4</sup> Portail unique interministériel des données publiques (data.gouv.fr) créé par la circulaire du 26 mai 2011. Ce portail est destiné à regrouper l'ensemble des données publiques, c'est-à-dire "les informations rassemblées, créées, conservées ou éditées par l'État, les collectivités territoriales, les personnes publiques ou privées chargées d'une mission de service public.

l'emploi et les rémunérations dans le secteur bancaire, sur le parcours des jeunes handicapés (scolaire et insertion professionnelle).

### **La quatrième préoccupation, est donc relative à une connaissance plus systématique des trajectoires**

La statistique publique a fait de grands progrès sur la connaissance des inégalités, notamment en matière de revenus, de pouvoir d'achat et de patrimoine.

On décrit mieux, désormais, les populations défavorisées comme les plus nanties. Il reste certes un effort à faire pour l'actualisation de cette information mais elle a indéniablement fait progresser le débat public comme l'a montré la récente conférence nationale sur la pauvreté et l'exclusion.

Se fait jour cependant la nécessité d'**appréhender le fait social de façon plus dynamique** ; de pouvoir dire dans quelle mesure les parcours individuels présentent des évolutions positives, instables ou négatives, en termes de revenus, de logement ou encore d'emploi.

Il est attendu également des indicateurs permettant d'évaluer la rémanence ou non des situations d'exclusion, notamment des personnes bénéficiant d'aides sociales.

En 2012, la question de la connaissance des trajectoires individuelles a été évoquée :

- Dans le domaine de l'emploi, pour mieux appréhender des parcours de plus en plus divers, entre différents types d'employeurs, entre fonction publique et sphère privée...
- Dans le domaine de l'éducation nationale et plus particulièrement celui des élèves et étudiants handicapés,
- Et pour les immigrés ou descendants d'immigrés, afin de comparer leurs parcours avec ceux du reste de la population.

*Les méthodes et outils présentés par la statistique publique au sein des commissions pour répondre à ces attentes semblent coûteux, trop coûteux du moins pour une mise à disposition régulière d'informations.*

*Se pose donc la question d'une réflexion commune entre utilisateurs et producteurs sur les objectifs prioritaires à atteindre et la mobilisation des outils à cette fin.*

### **La dernière préoccupation que je souhaite évoquer concerne la clarification des conditions d'accès aux données individuelles**

De grands progrès ont également été accomplis en matière de diffusion de données individuelles par la statistique publique ces dernières années.

La mise à disposition de la plupart des enquêtes et de certaines sources administratives se fait maintenant sous forme de fichiers individuels, par différents dispositifs sécurisés :

- pour tous les publics gratuitement sur le site internet de l'Insee ou par des prestations sur mesure réalisées par l'Insee,
- pour les chercheurs, via le centre Quetelet et le Centre d'Accès Sécurisé à Distance (CASD).

Plus récemment, les chercheurs ont obtenu un assouplissement des règles pour leur accès aux données individuelles détenues par les services fiscaux. Suite à une demande de l'Insee, **un amendement à la loi de Finances rectificative de 2012** permet effectivement aux chercheurs, sous conditions, d'accéder à certains fichiers fiscaux de façon totalement sécurisée, via le comité du secret et le CASD.

Cet amendement demande cependant à être confirmé lors du vote de la loi de finances rectificative.

Je profite de ce point pour faire état d'une **ouverture de la DGFip** à l'ensemble des dossiers auxquels ils ne donnaient pas suite jusqu'à maintenant. J'ai déjà évoqué les suites du rapport Ollivier sur les dépenses territoriales de l'État. En matière de données individuelles, outre cet amendement, la Dgfip a pris l'initiative de contacter le service statistique du ministère en charge du logement, le SoeS, en se déclarant prête à revoir les conditions de mise à disposition du fichier Filocom, comme demandé dans les rapports du Cnis de Bernard Vorms et Marie-Thérèse Join-Lambert. Le nouveau statut de « SSM » d'une unité au sein du service fiscal n'est sans doute pas indifférent à cette nouvelle volonté de collaboration qu'il faut saluer.

Pour revenir aux besoins en matière de données individuelles, les avancées significatives évoquées précédemment ont, de façon indirecte, créé des nouvelles attentes :

- Les chercheurs s'interrogent désormais sur les principes et conditions d'accès, tels que les délais et la tarification, liés aux différents dispositifs qui leur sont proposés et sur leur cohérence avec les pratiques européennes.
- Les bureaux d'études pour leur part, notamment ceux liés aux organisations professionnelles et syndicales et aux collectivités territoriales, souhaitent obtenir le même statut que les chercheurs pour l'accès aux données individuelles.

*J'ai demandé à l'Insee un état des lieux sur cette question, y compris des pratiques européennes, pour identifier avec les utilisateurs quelles seraient les marges de progrès pour l'avenir, en matière de diffusion de données individuelles en direction des différents publics.*

**J'en viens maintenant au deuxième volet de mon exposé, à savoir la présentation de deux rapports remis au bureau du Cnis en 2012, présentant, chacun à leur manière, des pistes porteuses d'avenir.**

**Tout d'abord le rapport sur l'évolution du questionnaire du recensement**, issu du groupe de travail du Cnis co-présidé par Chantal Cases et Jean-Claude Frécon.

Le recensement de la population dans sa formule annuelle existe depuis 2004 et il a très peu été modifié depuis cette date, soit depuis presque 10 ans.

Le groupe de travail s'est donc penché sur les évolutions de la société susceptibles d'infléchir le questionnement des ménages en matière de famille, logement, transport, emploi, immigration santé, handicap,...

Sur chacun de ces points, un état des lieux des sources administratives, existantes ou susceptibles d'être mobilisées, a été réalisé ; le rapport fournit donc, au-delà de son sujet premier, un inventaire des sources disponibles au niveau local.

Chacun des points a également donné lieu à une concertation très ouverte. Il s'agissait de vérifier que les attentes répondaient bien à des besoins locaux non pris en compte par d'autres sources et que leur prise en compte ne mettaient pas en cause la simplicité et la pertinence du questionnaire.

Au final, ont été retenues des propositions de questionnements enrichis ou nouveaux sur les liens familiaux, la qualité des logements et sur la santé.

*Un travail très riche donc.*

*Le Cnis reste néanmoins attentif, car cette rénovation du questionnaire peut poser problème pour sa mise en œuvre en termes de délai et de coût.*

## **Deuxième rapport : celui sur les lignes de métiers bancaires, qui a été présenté au bureau du Cnis en 2012.**

Il est issu d'un groupe de travail présidé par Alain Duchâteau, de la Banque de France.

Le cœur du mandat de ce groupe consistait à faire des propositions pour établir des statistiques d'activité par "lignes de métiers" bancaires, en distinguant, a minima, ce qui relève de la « banque de détail » de la « banque d'investissement ».

Question dont l'actualité est désormais au premier plan. Le gouvernement mène en effet des travaux pour séparer, au sein des établissements bancaires, ce qui relève de la gestion du dépôt de ses clients de l'activité de placement spéculatif.

Une large concertation a été menée sur ce sujet, associant l'autorité de contrôle prudentielle (ACP), des banques et leur fédération (la FFB) et des agences de notation.

Suite au rapport, une expertise a récemment été réalisée par la Banque de France sur la possibilité de produire **un compte d'activité de la banque de détail**. Celui-ci resterait de qualité très médiocre en l'état actuel du système d'information sur les comptes bancaires.

La plus grande difficulté réside dans l'hétérogénéité des nomenclatures utilisées par les banques pour leur activité comptable.

Sur ce point, comme sur d'autres préconisations du rapport, le concours des banques est indispensable pour une plus grande transparence sur l'activité bancaire.

*La dynamique créée par les travaux de ce groupe de travail peut et doit se poursuivre par un dialogue avec le monde bancaire.*

*Je me félicite d'une collaboration désormais fructueuse avec la Banque de France qui devrait permettre de progresser encore vers plus de visibilité publique sur l'activité bancaire.*

*Je suis ouvert à toutes suggestions de la part de l'Autorité sur la façon dont nous pourrions, ensemble, contribuer à cheminer vers plus de transparence financière, car je sais que nous partageons cet objectif.*

## **J'en arrive au troisième et dernier point de mon exposé, relatif au « Débat sur la statistique publique »**

La nécessité d'un « débat public » a été évoquée l'an dernier dans cette même instance.

Je souhaite aujourd'hui vous faire part de l'avancement de ce projet.

Le terme « débat public » et sa référence à la Commission Nationale du même nom, la CNDP a, dans un premier temps, trop orienté la réflexion sur la forme au détriment du fond.

J'ai donc souhaité que s'engage tout d'abord une réflexion sur les messages à communiquer et les publics visés par ce débat public.

Stéphane Rozès, de la société CAP, a animé plusieurs séminaires à cette fin.

Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir contribué à cette réflexion avec la participation de Philippe Le Clézio à ces travaux.

Lors de l'été 2012 la statistique publique a, par ailleurs, été mise en cause par deux fois dans la presse : en juillet à propos des statistiques de chômage, et tout début août sur les chiffres de population issus du recensement. La communication de l'Insee se renforce et se professionnalise, comme en témoigne les nombreuses reprises de presse, mais dans le même temps, les relations avec les médias se complexifient.

Ces événements, associés aux propositions de la société CAP, ont conforté le bureau du Cnis dans son objectif de mieux faire connaître la statistique publique, notamment auprès des pouvoirs politiques, administratifs et institutionnels et auprès des associations de journalistes. Le grand public n'est pas oublié : il convient de lui offrir des clés de compréhension des « chiffres » plus pédagogiques et plus proches de sa réalité quotidienne.

Le but serait donc d'élargir le cercle des « compagnons » de la statistique publique au-delà de la sphère d'aujourd'hui, relativement fermée autour de ses utilisateurs habituels, de poser les bases d'une relation plus étroite avec la presse, et d'une communication plus didactique en direction du grand public.

C'est ainsi que nous envisageons pour l'année qui vient :

- des entretiens de haut niveau, avec des dirigeants des sphères économique, syndicale, politique, administrative, et médiatique, orientés sur le rôle de la statistique publique dans une démocratie,
- une ou deux rencontres avec des acteurs régionaux, sur le même sujet,
- si possible, des séminaires de réflexion en petits groupes sur des thématiques qui seraient identifiées lors des échanges précédents,
- la présentation, lors de ces rencontres et séminaires, d'outils pédagogiques actuellement en construction par l'Insee pour accompagner les débats,
- la tenue, début 2014, d'une conférence sur « la statistique dans le débat public » réunissant les institutions représentées au Cnis et au Cese, les producteurs de statistiques, et les médias. Le thème pourrait être introduit et illustré par l'ouvrage prévu par l'Insee à cette date sur « 30 ans de statistiques ».

*Ces différents événements associeront étroitement l'Insee et les autres services producteurs.*

*La participation de l'Autorité de la statistique publique, notamment à la manifestation de début 2014, serait bien sûr, une occasion de montrer la cohésion de notre gouvernance française, pour une statistique de qualité.*

## **Un dernier mot en conclusion sur l'avenir des travaux du Cnis.**

Le Cnis prépare ses orientations pour le **moyen terme 2014-2018**.

Il s'agit, à travers différentes formes de concertation, d'identifier les attentes prioritaires des utilisateurs pour les 5 ans à venir. Nous avons initié cette démarche en 2012, elle se poursuivra tout au long de l'année 2013 et je ne manquerai pas d'en faire un point fondamental de ma présentation l'an prochain. Cette préparation de notre moyen terme sera en particulier

marquée par l'organisation de trois rencontres portant sur des sujets spécifiques, qui restent à préciser mais dont les grandes lignes sont :

- Une rencontre sur **les facteurs de développement de l'économie française et sa compétitivité**, dont l'enjeu sera de faire le point sur les statistiques qui permettent de positionner la France dans le monde, en caractérisant son appareil productif et ses facteurs de développement économique, liés au coûts ou hors coûts.

- Une rencontre sur **l'action publique et l'attractivité des territoires**, qui permettra un échange sur les attentes prioritaires en matière de mesure des services d'intérêt généraux dans les territoires : les transports et déplacements, le numérique, l'énergie, l'eau, mais aussi dans des domaines comme la formation professionnelle...

Cette rencontre s'attachera également à la connaissance des dynamiques territoriales : comment les mesurer, quels sont les facteurs d'attractivité, notamment liés à l'action publique.

- Une rencontre sur **les parcours individuels**.

Elle définira les sujets prioritaires sur lesquels la statistique doit passer à une vision dynamique, pour connaître les trajectoires sociales des individus et indiquer dans quelle mesure les aides publiques pèsent dans ces différents cheminements, comme par exemple :

- Le cheminement : Emploi-Formation-Chômage et Retraite
- Le parcours en matière de revenus
- Les trajectoires Famille et Logement
- Les parcours des soins
- L'insertion des jeunes de 15 à 30 ans

\*\*\*\*\*

\*\*\*

## **1. AUDITION DE JEAN-LUC TAVERNIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSEE**

L'intervention de Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee, devant l'Autorité de la statistique publique le 19 décembre 2012 a porté sur la gouvernance au niveau européen et national, les moyens et le fonctionnement du service statistique public (SSP), les avancées les plus marquantes de la production du SSP en 2012.

---

### **1. Le contexte**

#### **1.1. Droit européen**

En ce qui concerne le droit européen, deux dossiers importants sont à signaler :

- la décision précisant la procédure que devra suivre la Commission lors de ses **enquêtes sur les cas de manipulation des statistiques dites de « déficit public excessif »**. Cette procédure

permettra à la Commission de procéder elle-même à des enquêtes, des saisies de document, etc... au sein du système statistique et de toute l'administration. La Commission peut proposer au Conseil des sanctions allant jusqu'à 0.2% du PIB. Ces sanctions ont été introduites dans le paquet gouvernance adopté en novembre 2011, et les procédures d'enquête ont été adoptées par un acte délégué négocié et adopté en 2012. La Cour des Comptes nationale peut être invitée par la Commission à collaborer à l'enquête. Des agents de l'INS peuvent être réquisitionnés pour participer à l'équipe chargée de l'enquête..

- le **projet de révision du règlement 223/2009** (dit « loi statistique européenne ») a été publié à mi avril 2012 et la négociation correspondante a été lancée par les présidences danoise, puis chypriote. L'état actuel<sup>5</sup> de la négociation est le suivant :

- la Commission propose de confier au chef de l'INS la coordination forte de l'ensemble du système statistique national, elle n'est soutenue que par une minorité d'Etats membres (sans capacité de blocage).
- La majorité des Etats membres soutient une proposition plus ouverte, dans laquelle on applique en quelque sorte un principe de subsidiarité pour à mettre en œuvre le Code de bonnes pratiques. Chaque Etat-membre peut décider d'une procédure qui garantit l'application du Code par les autorités statistiques nationales autres que l'INS. Il peut en particulier :
  - décider que les instructions de l'INS valent décision pour les « autres autorités statistiques ». On retrouve alors le schéma de chef statisticien proposé par la Commission.
  - décider que chaque ministre rend formellement obligatoire les instructions de l'INS pour les « autres autorités statistiques » qui lui sont rattachées. C'est le mode de gestion institutionnelle préconisé par les Etats-membres du Nord de l'Europe.
  - faire jouer un rôle à l'autorité de la statistique publique.
  - adopter des dispositions spécifiques pour les Etats-membres fédéraux.
- il faut noter que le rôle de conseil des instances nationales semblables à l'ESGAB au niveau européen ou à l'ASP au niveau français a été intégré dans cette contre-proposition.

Ce nouveau règlement consacrerait une plus grande transparence de l'affectation des directeurs généraux des INS. Le texte prévoit en effet que « *Les procédures de recrutement, de mutation et de licenciement des responsables des INS sont transparentes et fondées exclusivement sur des critères professionnels.* ».

Cependant, la Commission a publié une décision, qui ne change pas grand chose en pratique au statut du Directeur général d'Eurostat et à ses conditions de recrutement. Du reste, le Parlement Européen propose actuellement différents renforcements de la transparence de l'affectation du Directeur général d'Eurostat, telle qu'une nomination pour un mandat de 7 ans non reconductible, par la Commission après consultation du Conseil et du Parlement Européen, ou un processus de révocation transparent qui associerait l'ESGAB.

Signalons enfin la discussion en cours sur le projet de la Commission **d'ouvrir considérablement l'accès des chercheurs aux données individuelles statistiques**, qu'elles proviennent d'enquêtes ou de données administratives. En particulier, l'accès deviendrait possible dans chaque Etat-membre, soit au sein de l'INS, des « autres autorités statistiques

---

<sup>5</sup> état au 11 décembre 2012 - une réunion du GT du Conseil a lieu le 12 décembre.

nationales » ou encore d'autres autorités. L'accès à distance est également prévu par le projet. Pour protéger les données tout en permettant l'accès le plus large aux chercheurs, la France propose un renforcement des sanctions des Etats-membres en matière de violation de la confidentialité.

## **1.2 . Droit français**

### **Le projet de décret relatif au CNIS et à l'ASP**

Le projet de décret réformant le fonctionnement du CNIS, et notamment modifiant le positionnement du Comité du label, est à la signature du Ministre de l'économie et des finances [*note : depuis le mois de juin*]. Ce texte vise notamment à donner une référence juridique plus explicite pour ce qui concerne la labellisation par l'Autorité de la statistique publique de sources statistiques utilisant des données administratives. J'ai demandé que ce projet de décret fasse partie des textes devant être signés de façon prioritaire avant la fin de l'année.

### **Un article de loi pour l'accès aux données fiscales pour les chercheurs**

Le cabinet du Ministre a exprimé une volonté politique forte de débloquent l'accès aux données fiscales (ou données DGFIP) pour les chercheurs, dès lors qu'un cadre sécurisé pouvait être assuré. Un article de loi est proposé à cet effet, dans le cadre du Projet de loi de finances rectificative 2012, par un amendement parlementaire.

## **1.3 . Gouvernance**

### **1.3.1. Polémiques et ruptures d'embargo**

#### **Ruptures d'embargo - Calendrier public**

En 2011, à la demande de l'Autorité, il avait été procédé à un élargissement de la liste des indicateurs de la statistique publique (Insee et SSM) dont la date de publication est annoncée à l'avance. En 2012, l'Insee a préparé la publication sur son site d'un « calendrier annuel de la statistique publique », élargi par rapport au calendrier quadrimestriel des grands indicateurs de conjoncture existant, et comportant des liens vers les calendriers sur les sites des SSM quand ils existent. Il est prévu de mettre en ligne ce nouveau calendrier et la page de présentation correspondante le 8 janvier matin, pour l'ensemble de l'année 2013.

Deux ruptures d'embargo sont à signaler en 2012 pour ce qui concerne l'Insee :

- Insee Références « Regards sur la parité », publication prévue le 8/03/12 à 0h00, annoncé le 7 mars 2012 par le journal de 20h de TF1
- Note de conjoncture (prévision de croissance annuelle), publication le 26/06/12 à 22h, annoncée le 26/06/12 après 19h par Europe 1.

#### **Période des élections**

L'Insee s'est conformé à la règle de la réserve républicaine, ce qui a conduit à limiter les publications durant cette période. Naturellement le calendrier habituel de publication des données conjoncturelles et statistiques annuelles n'a pas été modifié. Le bureau de presse a répondu aux très nombreuses sollicitations des journalistes durant la période du débat électoral pour les orienter vers les études et données existantes.

### **L'incident de l'été 2012 avec Le Monde sur les résultats du recensement**

Le Monde a publié dans son édition du 1er août un article mettant en cause la méthode du recensement de la population, notamment la précision des résultats et la capacité à éclairer utilement les communes dans l'exercice de leurs missions. L'Insee a fait paraître le jour même un communiqué de presse précisant la marge d'incertitude du chiffre de la population du pays issu du recensement liée à la technique de sondage utilisée dans les grandes communes (+ ou - 15 000 habitants soit 0,02%) et rappelant la cohérence entre les données définitives du recensement (dont les dernières ont comme date de référence 2009) et les estimations les plus récentes de population, qui portent sur l'année 2012. Ce communiqué rappelle également l'étroit partenariat entre l'Insee et les communes dans la réalisation du recensement et le dialogue permanent avec ces dernières, dans les directions régionales, mais aussi dans le cadre des travaux de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP). Enfin, il est précisé que l'existence d'un répertoire d'adresses dans les grandes communes, la professionnalisation de l'ensemble des acteurs du recensement pour mener une opération désormais annuelle et la surveillance permanente de la qualité des travaux et des résultats assurent aux résultats du recensement rénové une fiabilité au moins égale à celle des recensements généraux précédents.

### **Taux de pauvreté**

Même si cela a pris moins d'ampleur, je signale également une tribune dans Le Figaro cet automne, qui portait un regard très critique sur la mesure du taux de pauvreté réalisé à l'Insee. Une réponse publique a été donnée par une tribune dans le même journal en expliquant l'intérêt de l'indicateur et soulignant la référence internationale qu'il constitue désormais.

## **1.3.2. Evolutions de gouvernance dans les SSM**

### **Statistique de la fonction publique**

Le cadre institutionnel et organisationnel dans lequel évolue le service statistique ministériel en charge de la fonction publique se stabilise progressivement.

Le conseil commun de la fonction publique, instance de concertation commune aux trois versants de la fonction publique, a été mis en place le 31 janvier 2012 et la formation spécialisée consacrée à la connaissance statistique a été installée le 13 juin 2012, sous la coprésidence de la DGAFP et de l'Insee. C'est dans le cadre de cette formation qu'est désormais examinée en avant-première la partie statistique « Faits et Chiffres » du rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Plus largement, les deux séances qui se sont tenues en 2012 ont permis plusieurs types d'avancées :

- présentation des améliorations du système d'information statistique sur les trois versants de la fonction publique ;
- accompagnement des évolutions méthodologiques induites par l'introduction du fichier SIASP-Insee pour l'emploi et les salaires.

Il a été dès lors convenu de progresser dans trois directions : la réduction des délais de production et de mise à disposition ; le développement de travaux rendant mieux compte de la diversité des situations (catégories d'employeurs, caractéristiques des agents, suivi de générations et de cohortes) ; le renforcement de l'articulation des travaux avec l'agenda social de la fonction publique, avec des attentes vis-à-vis des chantiers liés aux agents non-titulaires, aux conditions de travail/santé au travail, aux rémunérations et aux mobilités.

## **Les statistiques de la délinquance**

Le ministre de l'Intérieur a déclaré à plusieurs reprises depuis l'été vouloir engager une "refonte des statistiques de la délinquance" qu'il souhaite fonder sur un achèvement de la refonte des chaînes administratives au sein de la police et de la gendarmerie, ainsi qu'au ministère de la Justice. Il souhaite que soit mis en place un nouveau tableau de bord statistique et se propose d'accroître l'indépendance de l'ONDRP (observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale). Il souhaite enfin améliorer le suivi de la réponse pénale et veut parvenir à un bon raccordement des chaînes de l'Intérieur et de la Justice.

Il a envisagé publiquement de missionner les inspections générales de la police et de la gendarmerie et de la Justice et de l'Insee pour proposer la composition de ce nouveau tableau de bord et aussi pour réfléchir à améliorer l'image d'indépendance de l'ONDRP. J'ai évidemment donné mon accord à une telle mission sans que celle-ci n'ait été mise en place à ce jour.

Parallèlement, la commission des lois de l'Assemblée nationale a décidé à l'été de créer une mission d'information relative à la mesure statistique des délinquances et de leurs conséquences, présidée par Mr Le Bouillonnet. Philippe Cuneo a été auditionné par cette commission pour le compte de l'Institut. L'Insee a défendu les 4 points suivants :

1) nous avons une bonne opinion de la qualité des travaux statistiques du SSM Justice comme de ceux de l'ONDRP ;

2) nous comprenons qu'il soit difficile de faire évoluer l'organisation actuelle vers le droit commun des SSM ; mais une solution pourrait être, si l'ONDRP doit voir son statut évoluer, un système dual : SSM Justice d'un côté, SSM Intérieur de l'autre, tous deux coiffés par un équivalent de l'actuel Conseil d'orientation de l'ONDRP pour veiller à l'homogénéité de la chaîne statistique et à la transparence des travaux des deux organismes ;

3) les travaux sur les chaînes administratives progressent côté Intérieur et Justice, c'est un gage de très nette amélioration de la qualité des statistiques ; l'enquête « Cadre de vie et sécurité » réalisée chaque année en partenariat avec l'INSEE est très importante pour garantir un cadrage indépendant des sources administratives ;

4) tout comme ça a été le cas par le passé (chômage, prix et plus récemment dépenses de santé), il faut distinguer amélioration de la qualité des statistiques et amélioration de la confiance dans les statistiques, qui prend plus de temps.

## **2. Moyens- fonctionnement INSEE-SSP**

### **2.1. Le budget de l'Insee**

Dans la loi de finances en cours d'adoption, et dans le budget triennal qui s'amorce, il m'apparaît que l'Insee sera moins mal traité qu'il y a quelques années : en 2013, nous aurons les moyens d'accomplir nos missions sans choix trop drastiques. Au delà, je pressens que des choix seront nécessaires. Certes, il y a un accord avec la Direction du Budget sur une norme de gains de productivité plutôt que sur une norme de non remplacements de départs en retraite (c'était un point absolument crucial, compte tenu des départs importants à venir dans les prochaines années). Mais je crains que les gains tirés d'une meilleure organisation, de mutualisations ou spécialisations, de recours à plus de polyvalence aussi, soient pour l'essentiel derrière nous.

Nous ne perdons cependant pas espoir de trouver encore quelques marges de manœuvre, sans renoncer à nos missions, en lançant des **chantiers statistiques** et recourant à des **audits d'efficience** conduits par l'Inspection générale. Les audits entrepris jusqu'à présent ont porté sur l'action régionale, le recensement de la population, la formation continue. Le chantier statistique le plus structurant concerne **la collecte multimode**, c'est-à-dire en pratique le recours partiel à la collecte par Internet. Pour les enquêtes auprès des ménages, l'ambition à terme doit être de redéfinir l'offre d'enquêtes, les protocoles et les organisations métiers correspondantes, afin de mieux répondre à la demande sociale en améliorant le rapport coût-qualité des statistiques. Pour les entreprises, l'objectif recherché sera plutôt de faciliter la réponse des entreprises, avec la dématérialisation quasi-complète de la collecte en offrant un service harmonisé de collecte en ligne, qui pourrait couvrir, pour certaines fonctions telles qu'un portail de réponse ou un service d'authentification du répondant, l'ensemble du SSP, tout en réalisant des gains de qualité et d'efficience sur les opérations existantes.

Le budget 2013 consacre **le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs**.

L'application de la loi de déprécarisation, dite loi Sauvadet oblige l'Insee à modifier le cadre d'emploi de ses enquêteurs, afin de leur attribuer un statut de contractuel à durée indéterminée, en lieu et place d'une situation de travail « à la tâche » en fonction des enquêtes sur le terrain.

Les nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs seront mises en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les Directions régionales ont ces jours-ci un travail important afin que les nouveaux contrats soient présentés aux enquêteurs et signés, il est probable que ce travail devra être prolongé au début de 2013. Il ne faut pas se cacher que ce nouveau cadre constitue un choc considérable sur notre appareil de production. Les nouvelles conditions d'emploi rendent plus compliqué le tirage des échantillons d'enquêtes et l'attribution géographique des enquêtes aux enquêteurs. Tout ceci entraînera un report de quelques mois de la collecte, notamment pour l'enquête « CVS » (cadre de vie et victimation, reportée d'un trimestre) et de l'enquête Logement 2013, reportée de deux mois ; en revanche le calendrier de mise en œuvre de l'enquête Emploi dans sa version nouvelle a pu être maintenu.

La **montée en charge du centre statistique de Metz** est très structurante pour notre allocation de moyens à l'avenir. J'aurais aimé pouvoir vous dire ce que l'actuel gouvernement me donne comme feuille de route. Le Ministre devait en effet l'annoncer lundi à l'occasion d'un déplacement en Moselle, mais ce déplacement a été reporté à janvier ou février.

## **2.2. Bilan mi-parcours Ambition 2015**

Le plan stratégique à moyen terme 2010-2015 de l'Insee, baptisé « Ambition 2015 », a été lancé en 2009 avec pour objectif de préparer l'Insee à être « **Au rendez-vous des problématiques de demain** ».

Ce plan stratégique se décline en quatre ambitions :

- Accroître notre impact dans le débat public,
- Mettre l'innovation et l'excellence technique au cœur de nos travaux,
- Anticiper et nous organiser pour être plus réactifs,
- Dégager des marges de manœuvre pour mieux remplir nos missions et répondre à de nouvelles demandes.

Ces quatre ambitions peuvent être résumées sous les vocables respectifs, légèrement simplificateurs, suivants : « **Visibilité** » ; « **Qualité** » ; « **Réactivité** » ; « **Productivité** ». De chacune de ces ambitions découle un ensemble d'orientations stratégiques – seize au total -, et de l'ordre de 200 actions, qui structurent les actions de l'Institut ainsi que les évolutions qu'elle met en œuvre depuis 2010.

Ce projet a été mis en œuvre dans un environnement « chahuté » par des exigences et des contraintes externes fortes, en particulier la création du nouveau centre de l'Insee à Metz, le rationnement des dépenses de fonctionnement et la pression sur les dépenses de personnel. Plusieurs projets tout à fait stratégiques ont été, au delà des difficultés inhérentes à tout projet majeur, déployés dès cette première moitié du « moyen terme », parmi lesquels :

- la création d'une **direction de la méthodologie** ;
- l'élaboration des **nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs** employés par l'Insee ;
- le développement de la **collecte multimode** pour les enquêtes auprès des entreprises, comme pour les enquêtes auprès des ménages.

Plus globalement, le bilan de réalisation est à ce stade positif. En effet, le taux d'engagement des actions programmées atteint 61%. Après prise en compte partielle des travaux accomplis en partie ou partiellement retardés au regard de ces objectifs, le taux de réalisation est d'environ 75%.

Parmi les quatre ambitions, l'une ressort avec un bilan particulièrement positif : « accroître notre impact dans le débat public ». Il ne s'agissait pas seulement de développer des stratégies de communication et de diffusion, mais aussi d'identifier des thématiques prioritaires pour les travaux de l'Insee, et du SSP : ont ainsi été privilégiés ces dernières années le développement durable, la mondialisation, la formation, les inégalités, la mesure sur des zones fines et aux contours variables.

En revanche, l'ambition « Mettre l'excellence technique et l'innovation au cœur de nos travaux » apparaît légèrement en retrait.

J'en tire deux préconisations principales :

- **Intensifier l'action de l'Institut sur les opérations et démarches qualité** : La mise en place dans l'Institut de la démarche globale de qualité a été retardée par rapport aux objectifs initiaux, suite à la maturation plus longue qu'initialement espéré sur le périmètre souhaitable de la direction de la méthodologie. Depuis 2006 et la création d'un premier plan qualité au sein de l'Institut, le renforcement de cette démarche et son inscription dans les normes consacrées sont encore très lents. Les efforts sur ce sujet doivent se poursuivre et s'intensifier, notamment eu égard aux engagements figurant dans le code des bonnes pratiques.

Je ne voudrais pas dépeindre la situation de façon trop négative, car la démarche progresse. Ainsi, en 2012, **deux actions qualité d'envergure** ont été menées à bien. La première est la mise en place du répertoire des unités statistiques (projet Sirius) à la date prévue. La deuxième est l'élaboration d'un cadre d'assurance qualité pour les enquêtes ménages : le document ayant été testé avec succès sur deux enquêtes (Budget de famille et Information et Vie Quotidienne) l'Insee se prépare à le généraliser à l'ensemble des enquêtes ménages.

Par ailleurs la gestion de la qualité a pris une nouvelle orientation en s'orientant plus résolument vers une démarche de suivi des processus. Depuis le 1er septembre l'Unité qualité a initié, avec les producteurs statistiques, des travaux d'analyse et d'amélioration des processus sur les domaines de l'emploi et des revenus d'activité, du recensement et des statistiques annuelles d'entreprise.

**- Accélérer la mise en place d'une instance de coordination du programme statistique du SSP :** le retard pris pour cette mise en place peut certes s'expliquer par des facteurs internes - maturation du projet de direction de la méthodologie et décision tardive d'y inscrire la mission de coordination du SSP - comme par des facteurs externes - incertitudes quant à l'évolution de la réglementation européenne et à son incidence sur le rôle de coordination de l'institut. La mise en place de cette instance ne devrait désormais plus être de nouveau retardée.

### **2.3. Le nouvel organigramme de la Direction générale de l'Insee - la création de la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale**

La nouvelle organisation de la DG a fait l'objet d'un arrêté en date du 24 juillet 2012. Il prend en compte, en particulier, une nouvelle organisation du secrétariat général et la mise en place de la direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale.

La création de cette direction, dans une configuration légèrement différente à celle que mon prédécesseur avait esquissée devant vous il y un an, vise à renforcer l'expertise en méthodologie statistique et à sécuriser la production statistique pour répondre aux nouveaux enjeux nationaux et européens. La direction a pour missions :

- d'élaborer et de promouvoir les bonnes méthodes et pratiques en matière statistique ;
- de mettre en place, progressivement et de manière coopérative, un cadre d'assurance qualité ;
- d'organiser, au sein du service statistique public, la coordination de l'INSEE et des services statistiques ministériels aux niveaux national et international.

Dans cette nouvelle organisation, l'Inspection Générale de l'Insee est confirmée dans son rôle de bras armé de l'ASP, comme le stipule d'ailleurs le décret gouvernance qui prévoit les saisines de l'inspection, j'espère que ces premiers mois de collaboration vous donnent entière satisfaction.

## **3. Avancées marquantes**

### **3.1. Les enquêtes**

#### ***Recensements de Mayotte et de la Polynésie française***

Les premiers résultats des recensements qui ont eu lieu en août et septembre dernier ont été rendus publics, à l'occasion de conférences de presse organisées à Mamoudzou (Mayotte), dans les locaux du Service régional de l'Insee, et à Papeete (Polynésie) dans ceux de l'ISPF. Ils ont fait l'objet de nombreuses reprises dans les médias locaux et ont été globalement bien accueillis.

La population de Mayotte est de 212 600 habitants en août 2012. Elle a crû fortement, à un rythme moyen de 2,7 % par an depuis le recensement de 2007, mais son taux de croissance est un peu plus faible que durant les décennies précédentes. Avec 570 habitants au km<sup>2</sup>, Mayotte

est le département français le plus dense après ceux de la région parisienne. En Polynésie française, 268 270 habitants ont été recensés. Là aussi, l'évolution de la population sur la période (+ 0,7 % par an) est un peu plus faible que celle mesurée sur la période 2002-2007.

### ***Enquête sans domicile***

L'enquête auprès des usagers de services d'hébergement et de distribution de repas à destination des personnes en grande difficulté (dite enquête « Sans-Domicile 2012 ») est une réédition de l'enquête de 2001. L'enquête a pour objectif de combler une lacune du système statistique afin de mieux connaître une population qui, faute de disposer d'un logement, échappe aux enquêtes traditionnelles. Elle contribue, ainsi, à la mise sur pied d'un système cohérent et efficace de mesure des situations de mal-logement ou d'exclusion du logement. Les premiers résultats de l'enquête Sans Domicile 2012 devraient être publiés au second trimestre 2013.

### ***Enquête Conditions de Travail édition 2012.***

Cette nouvelle édition de l'enquête menée par la Dares s'est déroulée dans des conditions largement renouvelées dans la mesure où cette enquête n'est plus complémentaire à l'enquête Emploi, qu'elle intègre un questionnement assez extensif sur les risques psychosociaux au travail à la suite des travaux du Collège d'expertise présidé par l'Insee sur ce thème, et que les entreprises qui emploient les salariés interrogés sont elles aussi interrogées. En outre un suivi prospectif des enquêtés sera mis en place en vue d'une ré-interrogation en 2015 dans le cadre de la nouvelle enquête sur les risques psychosociaux au travail.

En outre, une extension d'échantillon sur le périmètre de la fonction publique a été menée en collaboration avec la Dares et la Drees. L'enquête, constituée d'un volet salarié et d'un volet employeur, permettra de garantir des résultats représentatifs sur chacun des versants de la fonction publique et d'en savoir plus notamment dans le domaine des risques psychosociaux au travail, en relation avec le plan Santé et sécurité au travail signé en novembre 2009.

### ***Enquête PIAAC***

La collecte de l'enquête PIAAC sur l'évaluation des compétences des adultes, enquête internationale initiée par l'OCDE, est tout juste terminée. Les réserves émises par la France (avis du comité du Label de 2010, notamment sur la durée excessive du questionnement qui contribuait à un taux élevé de non réponses partielles), ont été suivies d'une enquête pilote en 2010, puis de l'organisation d'un test selon un nouveau protocole au début de 2012. Le Secrétariat de l'OCDE a accepté certaines modifications allant dans le sens souhaité par la France pour la mise en œuvre de l'enquête.

La connaissance du niveau de compétence des adultes est un enjeu important pour le débat public, et les comparaisons internationales revêtent en ce domaine un intérêt tout particulier. L'OCDE coordonnera l'exploitation internationale des résultats, dont la diffusion est prévue au quatrième trimestre de 2013.

L'Insee, la Dares et la Depp devront tester la sensibilité des résultats au choix des méthodes de traitement et de calcul des scores et confronter les résultats avec ceux obtenus à partir d'autres sources (enquêtes IVQ et PISA notamment).

### **3.2. Les innovations en cours les plus marquantes**

*J'ai déjà évoqué le principe de développement de la collecte multimode, qui sera structurant pour les enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises à l'avenir. Je voudrais également citer quelques autres chantiers en cours.*

#### ***Refonte de l'enquête Emploi (« Reflee »)***

Le projet de refonte de l'enquête Emploi, engagé à partir de 2007, aboutira en 2013, première année de collecte dans le cadre du nouveau dispositif. La refonte, motivée essentiellement par des objectifs d'amélioration de la qualité, couvre une réécriture du questionnaire, notamment afin de mieux respecter le règlement européen, et une refonte du processus de collecte et des applications informatiques.

Cette nouvelle enquête sera mise en place progressivement dans les Dom (hors Mayotte), où elle atteindra son rythme de croisière en 2014. Une enquête emploi annuelle sera réalisée à Mayotte à partir de 2013.

#### ***Perspective en matière de statistique conjoncturelle d'emploi***

A la demande du Directeur de la Dares, A. Magnier, et de mon prédécesseur J. Ph Cotis, des travaux ont été engagés depuis la fin de 2011, étudiant les différences de méthodes pouvant conduire, à partir d'une même source - les BRC (bordereaux récapitulatifs de cotisations - à la production de chiffres différents pour les estimations trimestrielles d'emploi salarié privé au plan national. En effet, trois chaînes de traitement tournaient concurrence pour parvenir à trois publications différentes pour le même chiffre d'emplois, par l'INSEE, l'ACOSS et Pôle Emploi.

Les travaux d'expertise du groupe de travail sur le secteur marchand non agricole (hors les données d'intérim qui sont particulières) ont permis de mettre en évidence des différences sur la fraîcheur et le type d'informations mobilisées par l'Insee (Epure) et par l'Acoss (Sequoia) ainsi que sur les concepts mis en œuvre. En glissement trimestriel, au niveau national, on ne peut conclure à une meilleure estimation d'un organisme par rapport à l'autre. A la suite de ces travaux, Pôle Emploi a suspendu sa publication.

Par ailleurs, la loi Warsmann du 22 mars 2012 prévoit des évolutions en matière de déclarations sociales. En 2013 pour les établissements volontaires, à horizon de 2016 de façon obligatoire, une déclaration mensuelle nominative (DSN) viendra se substituer à l'ensemble des déclarations, dont les BRC et la DADS (déclaration annuelle de données sociales).

A horizon de 2016, il nous semble indispensable d'éviter les doublons et que chacun concourt au meilleur traitement des données issues de la DSN.. L'objectif est d'aboutir à la diffusion d'une publication conjoncturelle commune sur l'ensemble du champ salarié, mobilisant les données de l'Acoss sur le secteur privé, les données de la Dares – Pôle emploi sur l'intérim et les données de l'Insee sur le secteur public, le secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs. Dans ce schéma, l'Insee assurerait la synthèse conjoncturelle sur l'ensemble du champ salarié et aurait, avec l'accord de ses partenaires, un droit de regard sur le processus de production de l'ensemble des composants, tout en continuant à produire par ailleurs annuellement le niveau d'emploi total (selon un concept BIT et après prise en compte de la multi-activité).

### ***L'évolution des systèmes d'information statistique sur la Justice***

Le système d'information statistique de la justice poursuit sa refondation. Au cours des années 2010-2012, la SDSE a mené une expérimentation à partir des deux grandes applications de gestion de la chaîne pénale : *Cassiopée* (Chaîne Applicative Supportant le Système d'Information Orienté Procédure pénale et Enfant qui gère la procédure pénale en juridiction), *APPI* (Application des Peines Probation Insertion qui traite de l'application des peines prononcées). L'expérimentation a porté sur l'exécution des peines d'emprisonnement ferme en attente d'exécution, domaine sur lequel il n'y avait pas de source statistique fiable. Elle a abouti en 2011 à une estimation régulière du stock des peines d'emprisonnement ferme en attente d'exécution au niveau France entière et par juridiction.

Un élargissement et une consolidation de la démarche sont engagés via un projet de Système d'information décisionnel (SID) porté par le Secrétariat général du ministère. En 2013, sera mis en place un premier socle pénal avec des indicateurs statistiques de la phase d'arrivée au parquet à la phase du jugement. Les lots suivants viseront à couvrir progressivement un ensemble plus vaste de données : sur l'administration pénitentiaire, sur les dispositifs spécifiques à la Direction de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse notamment.. Ce projet ambitieux devrait permettre au Ministère de la Justice de disposer enfin d'ici 4 à 5 ans d'un véritable système d'information décisionnel en aval de ses multiples applications de gestion.

### ***Données de caisses***

Ce projet avait déjà été évoqué devant l'Autorité l'an passé, il a connu des avancées sensibles en 2012. Depuis plusieurs années, les systèmes d'information des enseignes de la grande distribution collectent des données de caisse. En pratique, pour les produits à codes-barres, la quantité de produits vendus dans la journée et le prix de vente unitaire sont enregistrés. Les produits concernés sont les produits industriels de l'alimentation et de l'hygiène-beauté, soit environ 15% de la consommation des ménages. Plusieurs instituts nationaux de statistiques européens ont engagé des travaux en vue d'intégrer ces données. L'Insee a lancé en 2010 une étude de faisabilité de l'intégration des données de caisse dans l'indice des prix à la consommation.

Un groupe de travail a été monté avec les enseignes de la grande distribution et des travaux de simulation ont été entrepris à partir de données de test sur trois années et 20 familles de produits. Les résultats de ces travaux ont conduit l'Insee, au printemps 2011, à s'engager dans une phase expérimentale de trois ans dont l'objectif est de simuler en vraie grandeur le calcul de l'indice des prix dans le champ des données de caisse. Cette démarche est soutenue financièrement par Eurostat.

Des conventions ont été signées avec des enseignes de la grande distribution pour cette phase expérimentale. Un marché public a été lancé afin d'assurer une prestation informatique de redirection des données de caisse vers l'Insee pour les enseignes ayant signé des conventions. Les données commencent à nous parvenir depuis quelques semaines en flux quotidien, de sorte que les premiers calculs expérimentaux interviendront dans le courant de l'année 2013. Le projet aura à traiter des questions techniques liées au calcul et à la collecte informatique des observations. Il devra également mener une réflexion sur l'impact organisationnel de ce nouveau type de collecte et sur le cadre juridique dans lequel s'inscrirait la collecte des données de caisse par l'Insee en régime permanent.

Dans la phase expérimentale actuellement conduite, les données sont collectées auprès des enseignes sur la base du volontariat, dans le cadre d'une enquête de la statistique publique, l'usage des données étant strictement restreint aux travaux liés aux indices de prix à la consommation.

### 3.3. Les publications marquantes

#### *La diffusion des données issues d'Esane*

Le nouveau système d'informations structurelles sur les entreprises Esane combine des données d'origine administrative et des données d'enquêtes. Alors que les résultats du dispositif relatifs à l'exercice 2009 avaient été mis en ligne entre mars et novembre 2011, de premiers résultats relatifs à l'exercice 2011 ont été diffusés fin novembre 2012, ce qui témoigne d'un net raccourcissement des délais.

La deuxième phase de l'opération, appelée « profilage », consiste à décomposer les groupes en lignes de métiers homogènes. Le début de ces travaux s'est accompagné en 2012 de la publication, dans un premier temps, des données estimées non plus sur les unités légales, mais sur les « entreprises », au sens « groupes », telles que définies par la LME de 2008, qui détermine des catégories d'entreprises. Selon cette définition, des unités légales filiales d'un même groupe et ne bénéficiant pas d'une autonomie dans leurs prises de décision doivent être combinées pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Les premiers résultats publiés et prenant en compte la dimension entreprise l'ont été à partir de travaux de consolidation encore très partiels. Le travail se poursuit avec la prise en compte effective des 70 plus grands groupes, qui seront découpés en autant d'entreprises que nécessaire.

#### *Insee Références sur les immigrés et descendants d'immigrés en France*

L'Insee, en collaboration avec le service statistique de l'immigration et de l'intégration, a publié le 10 octobre un *Insee références* sur la situation des immigrés et de leurs descendants en France en matière de démographie, de flux migratoires, d'éducation, d'emploi et de conditions de vie. A cette occasion, 17 publications régionales ont été réalisées, dans la ligne des orientations définies par le comité de direction visant à développer les opérations de communication coordonnées avec les directions régionales. Ces publications ont fait l'objet de très nombreuses reprises dans la presse nationale et régionale, écrite et audio-visuelle.

L'ouvrage permet d'appréhender la situation des immigrés et descendants directs d'immigrés au travers de nombreuses caractéristiques socioéconomiques. Les 5,3 millions d'immigrés et les 6,7 millions de descendants directs d'immigrés vivant en France en 2008 sont le reflet d'une longue histoire de l'immigration, faite de la succession de vagues migratoires. Les caractéristiques sociodémographiques des immigrés et de leurs descendants sont très variées et dépendent notamment de l'origine géographique (UE27 / hors UE27), des motifs (professionnels, familiaux...) et des circonstances de la migration. Sur la plupart des critères (logement, type d'emploi, niveau de vie...), **les descendants d'immigrés se trouvent dans une position intermédiaire.** Ils connaissent des situations plus favorables que les immigrés, mais plus difficiles que les personnes ni immigrés ni descendantes d'immigrés. Ils rencontrent cependant des difficultés importantes pour accéder à l'emploi.

Les quatre dossiers détaillent l'intégration sur le marché du travail des personnes venant d'obtenir un premier titre de séjour pour une immigration durable (DSED), les parcours

scolaires des enfants d'immigrés (Ined), leur accès à l'emploi à la sortie du système éducatif (Céreq) et leur place dans la fonction publique (DGAFP).

### ***Mise en œuvre du rapport Stiglitz***

L'Insee continue à s'impliquer fortement dans la mise en œuvre du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, tant au niveau national qu'eupéen ou international. Les travaux de l'Insee sont pionniers et novateurs dans leurs méthodes et l'OCDE cherche à en promouvoir l'extension. L'année 2012 a ainsi vu la publication de travaux inédits sur l'analyse **des déterminants du bien être**. Situation financière, conditions de logement, état de santé physique, bien-être émotionnel, qualité des liens sociaux, environnement, degré de confiance dans la société, degré d'insécurité, physique et économique, sont les éléments pris en compte simultanément pour tenter de définir la qualité de vie. Ce ne sont pas seulement les restrictions monétaires, contraintes financières ou faibles revenus, qui vont de pair avec un moindre bien être ressenti. D'autres aspects de la qualité de vie, comme la faiblesse des liens sociaux ou le stress dans la vie courante, jouent autant, voire davantage que les contraintes financières. Viennent ensuite les difficultés liées à la santé, au logement, et à l'insécurité physique et économique.

Une autre publication a porté sur les **disparités de patrimoines dans les comptes nationaux entre les ménages**. Ces données inédites sont issues du rapprochement entre le compte de patrimoine des comptes nationaux et les données d'enquête recueillies sur ce thème. L'âge est un des facteurs les plus discriminants en termes de patrimoine des ménages. Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus possèdent ainsi un patrimoine moyen dix fois plus important que celui des ménages âgés de moins de 30 ans. La composition du patrimoine varie aussi beaucoup : les ménages d'âge médian (entre 30 et 59 ans), en phase de constitution de leur patrimoine immobilier, ont souvent un patrimoine principalement composé de logement. Corollaire logique, ils sont en moyenne davantage endettés. On met par ailleurs en évidence que les indépendants détiennent 30% du patrimoine des ménages, soit une part plus de deux fois plus élevée que leur poids démographique (13 %) dans la population.

Enfin, une étude sur la **valorisation du temps passé dans des activités domestiques** a été publiée cet automne.

### ***Plusieurs publications portant sur l'insécurité et la victimation.***

Elles proviennent essentiellement de l'ONDRP. En premier lieu le rapport annuel de l'ONDRP, publié à la fin du mois de novembre, s'appuie très largement sur les enquêtes « cadre de vie et sécurité » (dites « victimation »). D'autres publications de l'ONDRP sont consacrées à des exploitations plus ponctuelles de ces enquêtes : vols de téléphones portables, violences physiques ou sexuelles entre conjoints, débits frauduleux déclarés par les ménages sur leurs comptes bancaires. La DEPP a également publié les résultats de l'enquête SIVIS sur les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012.

En outre, l'Insee a publié dans « Economie et statistique » le 25 octobre un dossier spécial « victimation » décrivant notamment l'historique des enquêtes de victimation en Europe, le développement et les usages de ces enquêtes en France (CESDIP – CNRS), ainsi que divers articles consacrés à des exploitations des enquêtes françaises, articles issus du SSP Justice (Les déterminants du dépôt de plainte), de l'Insee (Femmes agressées), et de l'Ined (Violence et milieu social à l'adolescence).

### ***Développement durable***

Comme chaque année désormais, le service de l'observation et des statistiques au ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement (SOeS) et l'Insee ont contribué au rapport au Parlement sur le suivi de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, en mettant à jour et en commentant les évolutions des 54 indicateurs du tableau de bord. Le rapport devrait être très prochainement rendu public.

En outre, l'Insee et le SOeS ont développé une offre de 80 indicateurs régionaux et départementaux de développement durable désormais disponibles sur le site de l'Insee.

L'Insee a publié les résultats de l'enquête sur les entreprises et le développement durable, réalisée à la fin de 2011, et qui conclut notamment que plus de la moitié des sociétés de 50 salariés ou plus déclarent s'impliquer dans la responsabilité sociétale des entreprises. Les données détaillées de cette enquête, sous forme de tableaux, sont disponibles sur le site de l'Insee. Le SOeS a poursuivi, en partenariat avec l'Ademe et d'autres partenaires, ses estimations sur l'empreinte carbone de la consommation des ménages. Une publication d'avril 2012 décrit le « contenu carbone » d'un panier de consommation courante.

### ***Comptes de la santé - Accès aux soins***

A l'occasion de la parution des comptes nationaux de la santé pour 2011, la Drees a publié un ouvrage comportant, outre la vue d'ensemble des comptes annuels, plusieurs dossiers traitant de sujets d'actualité, comme les revenus d'activité des médecins libéraux, l'accès géographique aux soins, et les disparités territoriales de consommation de soins. La Drees a également organisé en octobre un colloque « Accès aux soins : quels outils pour les territoires ? », avec une forte participation de l'Insee et de l'ensemble des acteurs concernés par la mesure de l'accès aux soins sur les territoires (Autorités régionales de santé, élus, usagers, Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie). A cette occasion, la Drees et l'Insee ont publié simultanément une étude commune exposant notamment un nouvel instrument de mesure des disparités d'offre de soins, tenant compte non seulement des distances aux professionnels, mais aussi des tensions locales entre offre et demande de soins.

### ***Recensement de l'agriculture***

Le SSP a largement diffusé les résultats du recensement de l'agriculture de 2010, via de nombreuses publications, en plus d'une diffusion massive de données sur internet, de tableaux standard en ligne jusqu'à la tabulation sur mesure à la demande. Une dizaine de numéros de la publication « Primeur » sont sortis en 2012, sur des thèmes aussi variés que les exploitations de grandes cultures ou la formation des chefs d'exploitation.

### **3. PROGRAMME DE LABELLISATION DE STATISTIQUES PUBLIQUES ISSUES DE L'EXPLOITATION DE SOURCES ADMINISTRATIVES**

Le Président de l'Autorité expose les possibilités, résultant d'une étude préalable :

- les statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi
- les statistiques des accidents de la route
- les statistiques des caisses de sécurité sociale, notamment celles de la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la mutualité sociale agricole (MSA).

### **4. POINTS DIVERS**

Le Président de l'Autorité fait un point d'avancement sur les thèmes suivants :

#### Les statistiques de délinquance ou de criminalité

Le Président a eu des contacts réguliers avec le Ministère de l'Intérieur qui souhaite clairement améliorer le dispositif statistique. Le Ministère a consulté le Cnis, l'Insee et l'ASP. La mission d'information relative à la mesure statistique des délinquances et de leurs conséquences réfléchit sur ce sujet.

#### L'accès des chercheurs aux données individuelles fiscales

L'amendement visant à élargir l'accès de données individuelles aux chercheurs a été déposé dans le cadre du projet de loi de finances rectificative. Il a été voté par l'Assemblée nationale le 7 décembre 2012. Après promulgation de la loi, un décret d'application devra être pris par le Conseil d'Etat.

#### Les publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Education Nationale.

Les sorties des publications de la DEPP n'ont pas fait l'objet de retards importants. La création d'une nouvelle revue qui ne serait plus conditionnée au visa du cabinet du ministre est cependant toujours attendue.

#### Remise du rapport 2011 de l'ASP

Le Président de l'Autorité a remis le rapport au Ministre de l'économie et des finances ainsi qu'au premier président de la Cour des Comptes. Il sera remis au cabinet du Premier ministre en janvier 2013.

#### Le projet de décret relatif au Cnis et à l'ASP

Le projet de décret réformant le fonctionnement du Cnis, et notamment modifiant le positionnement du Comité du label, est à la signature du Ministre de l'économie et des finances. Il devrait être signé prochainement.

### La statistique mensuelle des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi

Le Président de l'Autorité a écrit aux ministres de l'économie et des finances et des affaires sociales et de la santé ainsi qu'au Directeur Général de l'Insee. Ces derniers ont donné leur accord à la mise en place d'une mission commune aux trois Inspections générales visant à instruire la question du respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne dans la production par Pôle Emploi de la statistique du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois.

Cette mission se déroulera au cours du deuxième trimestre 2013 et le rapport de mission sera remis à l'ASP en septembre 2013.

### Réunion le 18 décembre à Bruxelles du Président de l'Autorité avec l'ESGAB (European Statistical Governance Advisory Board)

Le Président a présenté les activités de l'ASP au Président de l'ESGAB nouvellement nommé. Ils ont échangé sur des sujets « sensibles » que la prochaine revue par les pairs pourrait éventuellement traiter au niveau de l'ensemble de l'Europe.

## **5. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 OCTOBRE 2012**

Les membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 octobre 2012.

**La séance de l'Autorité est levée à 18h**

La prochaine séance aura lieu :

Jeudi 18 avril 2013 à 14h30

**Autorité de la statistique publique**  
**Séance du 19 décembre 2012**

**ANNEXE**

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Paul CHAMPSAUR  
Président

Monsieur Yves FREVILLE  
Vice-Président  
Ancien Sénateur

Monsieur Francis MER  
Ancien Ministre,  
Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO  
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur François ECALLE  
Conseiller Maître à la Cour des comptes

Monsieur Bruno DURIEUX  
Ancien ministre  
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Monsieur Philip DANE  
Vice-Président du comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI)  
Inspecteur général des finances

EXCUSÉS

Monsieur Jean GAEREMYNCK  
Président du comité du secret statistique  
Membre du Conseil d'État

Monsieur Pascal PENAUD  
Inspecteur général des affaires sociales

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE

Monsieur Pierre AUDIBERT  
Directeur de la diffusion et de l'action régionale

Madame Hélène PARIS  
Directrice du cabinet du Directeur Général de l'Insee

Monsieur Jean-Pierre LE GLEAU  
Inspecteur général de l'Insee

Madame Claudine GASNIER  
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE  
Collaboratrice du Président